



MUBADARAT - Appui aux Organisations de la Société Civile en Méditerranée

Appel à Projets « TransCap 4 »

Projets innovants mettant en œuvre les Solutions fondées sur la Nature dans les régions méditerranéennes du Maroc et de la Tunisie

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS - PHASE 1

INFORMATIONS CLÉS

Organisme gestionnaire de l'appel : Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN Med)

Dispositif de financement : TransCap 4

Pays éligibles : Maroc et Tunisie (régions méditerranéennes)

Type d'organisations éligibles : Organisations de la société civile (OSC) à but non lucratif

Nombre total de projets à retenir : 6 projets (3 en Tunisie et 3 au Maroc)

Montant de la subvention à octroyer : 40 000 à 45 000 EUR

Appui organisationnel supplémentaire : Jusqu'à 5 000 EUR

Date limite de soumission de la note conceptuelle : 8 janvier 2026

Partenaires institutionnels



Partenaires financiers





Contents

PRESENTATION DE MUBADARAT ET DU PROGRAMME "TransCap"	3
CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE de l'appel à projets	4
Porteurs de projets éligibles.....	4
Territoires d'intervention concernés.....	4
Thématiques de projet concernées.....	5
Cadre financier	6
DISPOSITIF D'EVALUATION ET PROCESSUS DE SELECTION	8
3.1. Critères de rejet.....	8
3.2. Critères de sélection.....	8
Procédure de sélection.....	9
3.4 Calendrier	10
MODALITES DE CANDIDATURE.....	10
4.1. Composition du dossier de candidature	10
4.2. Comment soumettre un dossier.....	11



PRESENTATION DE MUBADARAT ET DU PROGRAMME "TransCap"

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN Med), basé à Malaga en Espagne, œuvre depuis plus de vingt ans au développement des capacités des acteurs engagés pour la conservation de la nature et le développement durable sur la rive sud de la Méditerranée. À travers son initiative stratégique Mubadarat, l'UICN Med soutient les organisations de la société civile dans la mise en œuvre de leurs projets, le renforcement de leurs capacités et leur mise en réseau. Mubadarat vise à permettre aux OSC de développer, à court terme, des initiatives concrètes sur le terrain, tout en les préparant à contribuer, à plus long terme, aux stratégies et plans d'action nationaux de conservation de la biodiversité, de gestion durable des ressources naturelles et d'atténuation du changement climatique.

Le programme regroupe plusieurs dispositifs de financement, notamment le PPI OSCAN (Programme de Petites Initiatives pour les Organisations de la Société Civile d'Afrique du Nord), qui accompagne sur trois ans des OSC de petite et moyenne taille au Maroc, en Libye, en Tunisie et en Égypte, et le TransCap, qui soutient des projets menés dans les régions méditerranéennes marocaines et tunisiennes. En se positionnant comme facilitateur de démarches initiées par les OSC, Mubadarat propose des modalités de financement souples et adaptées à leurs besoins, tout en encourageant le partage d'expériences, la coopération et la montée en puissance des acteurs locaux.

Le programme TransCap – Développement durable des populations locales de la rive sud de la Méditerranée – est mis en œuvre par l'UICN Med, avec le soutien financier de la Direction Générale de Coopération du Gouvernement des Îles Baléares et de la Fondation Audemars Watkins. Il bénéficie du soutien institutionnel de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts au Maroc, et du ministère de l'Environnement en Tunisie. La quatrième phase du Programme TransCap, vise à renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (OSC), **dans les provinces marocaines et gouvernorats tunisiens bordés par la Méditerranée, pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SfN)**. Ces solutions s'appuient sur la protection, la gestion durable et la restauration des écosystèmes pour répondre à des défis sociétaux tels que la résilience climatique, la sécurité des moyens de subsistance et la préservation de la biodiversité. Le programme soutient des initiatives locales axées sur la restauration des écosystèmes méditerranéens et la réduction de la pollution, contribuant ainsi à des bénéfices écologiques et socio-économiques durables pour les communautés locales.

Afin de garantir la qualité, la pertinence et la cohérence des projets soutenus, le programme TransCap encourage fortement les organisations candidates à s'appuyer sur les ressources de référence développées par l'UICN sur les Solutions fondées sur la Nature. Il s'agit notamment du Standard mondial des Solutions fondées sur la Nature, de l'outil d'auto-évaluation en ligne permettant d'analyser et d'améliorer la conception des interventions, ainsi que de l'outil d'accompagnement élaboré par le Comité français de l'UICN. Ces ressources offrent un cadre méthodologique solide pour concevoir des projets efficaces, socialement inclusifs et écologiquement robustes.

Les 6 organisations sélectionnées bénéficieront **d'une subvention pouvant aller jusqu'à 45 000 €** pour la mise en œuvre, **sur 24 mois**, d'un projet visant le développement durable et la gestion des ressources naturelles au bénéfice des communautés locales. Un montant additionnel allant jusqu'à **5 000 € sera alloué à un appui en renforcement organisationnel** et développement institutionnel, défini sur mesure à partir d'un diagnostic participatif et plan d'action réalisé avec chaque OSC (gouvernance, communication, gestion de projets, plaidoyer, etc.).

CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE de l'appel à projets

Porteurs de projets éligibles

Les bénéficiaires des subventions seront les Organisations de la Société Civile (OSC) à but non-lucratif, actives dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Ces OSC doivent avoir un ancrage local au niveau des Provinces/Préfectures du Maroc et gouvernorats de la Tunisie bordés par la Méditerranée.

Le projet peut être mis en œuvre avec des partenaires¹, mais l'UICN Med aura comme interlocuteur unique l'OSC qui soumet le projet. Seule cette OSC sera responsable de la mise en œuvre du projet, ainsi que du reporting technique et financier, et aucun lien contractuel ou légal ne sera établi entre l'UICN Med et d'autres entités participant au projet.

Les organisations bénéficiaires de la subvention devront répondre aux critères suivants :

- Avoir un statut juridique d'association à but non lucratif reconnu par l'administration qui leur permet de recevoir des subventions ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience et avoir géré au moins 3 projets, dont au moins un d'un montant minimum de 20 000 €.
- Être en mesure de fournir une comptabilité et une identification précise de l'identité de ses principaux bailleurs de fonds passés ;
- Expérience avérée en gestion de projets environnementaux et être en mesure de prouver la réalisation d'activités effectives depuis leur création et/ou de présenter des procès-verbaux d'assemblées générales ;
- Montrer la capacité (ou la volonté de développer la capacité) de gérer le projet et de rendre compte de son évolution ;
- Montrer leur ancrage dans la zone de projet et leur collaboration avec les acteurs locaux, les OSC basées à l'extérieur de la zone d'intervention devront préciser leur expérience dans la zone.
- Être dotées d'une équipe opérationnelle.
- Engagement en faveur de l'équité de genre et de la durabilité.

Territoires d'intervention concernés

Les provinces/ gouvernorats éligibles par cet appel à projet sont les suivant(e)s :

Au Maroc	En Tunisie
Tanger-Assilah	Jendouba
Fahs-Anjra	Béja
Préfecture de M'diq-Fnideq	Bizerte
Tétouan	Ariana
Chefchaouen	Tunis
Al Hoceima	Ben Arous
Driouch	Nabeul
Nador	Sousse

¹ Les partenaires contribueront au projet sans financement issu de la subvention. Les organisations fournissant une assistance technique ou des services devront signer des contrats de prestation service avec le porteur de projet conformément aux directives financières de l'IUCN (politiques d'achat).

Berkane	Monastir
	Mahdia
	Sfax
	Gabès
	Medenine

Une attention particulière sera accordée aux provinces non encore couvertes par les phases précédentes :

- Au Maroc : Provinces/Préfectures de Tanger-Assilah, de Fahs-Anjra, de M'diq-Fnideq, de Tétouan et de Berkane.
- En Tunisie : Gouvernorats d'Ariana, de Tunis, de Ben Arous, de Sousse, de Mahdia et de Gabès.

Thématiques de projet concernées

Sont éligibles les projets contribuant à la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature (SfN), c'est-à-dire des actions qui s'appuient sur les écosystèmes et leur fonctionnement (actions de protection, restauration ou de gestion durable) pour **simultanément répondre** à des défis sociétaux (tels que l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire, la gestion durable de l'eau, la prévention des risques naturels, la lutte contre l'érosion et la dégradation des sols, la gestion des pressions touristiques ou de la pollution, la santé humaine, ou la résilience économique des communautés) et engendrer des bénéfices pour la biodiversité.

Le formulaire de candidature et la formulation du projet devront être réalisés conformément au Standard mondial de l'IUCN sur les solutions fondées sur la nature. Nous recommandons vivement de se familiariser dès que possible avec ce standard et l'outil associé. Un webinaire sera organisé pour appuyer la rédaction des notes conceptuelles de projet, et un atelier sera prévu avec les participants présélectionnés dans chaque pays.

Nous recommandons de se référer aux ressources de l'IUCN, notamment l'outil d'accompagnement du Comité français de l'IUCN « De la planification à l'évaluation d'un projet Solutions fondées sur la Nature (SfN) » et les différentes ressources associées :

Ressources complémentaires pour se familiariser avec les Solutions fondées sur la Nature (SfN) :

- Le Standard mondial des Solutions fondées sur la Nature ainsi que les ressources associées : [INBS |](#) (l'outil disponible uniquement en anglais).
- L'outil d'auto-évaluation permettant de concevoir, analyser et améliorer les interventions <https://outil-sfn.solutions-fondees-sur-la-nature.fr>
- Le rapport "*Applying the IUCN Global Standard for Nature-based Solutions™: 21 case studies from around the globe*" (disponible uniquement en anglais): [Applying the IUCN Global Standard for Nature-based Solutions™ | IUCN Library System](#)

Pour les questions de genre, nous recommandons le cours de l'IUCN [An Introduction to Integrating Gender in Environmental Programming – IUCN Academy](#) et le guide d'analyse genre de l'IUCN (en anglais) : [iucn-gender-analysis-guidance-web.pdf](#)

Les projets pourront notamment porter sur :

- La restauration d'écosystèmes dégradés, incluant les zones humides, les forêts, les zones côtières et marines (telles que les complexes lagunaires et les embouchures d'oueds), les zones agricoles et agro-sylvo-pastorales ou encore les versants soumis à l'érosion ;
- La gestion durable des ressources naturelles au service du développement local (agroécologie, gestion intégrée des bassins versants, valorisation durable des produits forestiers , etc.) ;
- La préservation et valorisation des services écosystémiques contribuant à la résilience des communautés face aux effets du changement climatique ;

Toutes les propositions doivent démontrer une contribution claire à la conservation de la biodiversité tout en répondant à un besoin sociétal identifié, garantissant la pertinence, la durabilité et les co-bénéfices nature-population.

Les projets devront :

- Répondre à un besoin clairement identifié et démontrer la pertinence de la SfN pour y répondre ;
- Expliciter les bénéfices attendus pour la nature et pour les populations ;
- Adopter une approche fortement participative, impliquant dès la phase de diagnostic et de conception l'ensemble des parties prenantes locales, avec un focus sur les femmes et les jeunes ;
- Prendre en compte la dimension genre et l'inclusion sociale à toutes les étapes
- Anticiper les risques sociaux, fonciers, économiques et environnementaux et proposer des mesures d'atténuation appropriées (par exemple, des mécanismes de médiation locale visant à prévenir d'éventuels conflits d'usage) ;
- Présenter un plan de pérennisation au-delà du financement initial ;
- Inclure un dispositif de suivi et d'évaluation, incluant un suivi des impacts en matière de genre.

Cadre financier

a) Modalités de financement des projets

La contribution financière du TransCap sera de minimum 40 000 € et de maximum 45 000 € par projet. Une enveloppe complémentaire pouvant aller jusqu'à 5 000 € est également prévue afin de permettre aux organisations bénéficiaires de mettre en œuvre un plan personnalisé de renforcement de leurs capacités organisationnelles. Les modalités de financement des projets sont les suivantes :

- Les demandes de subvention ne doivent pas dépasser les seuils budgétaires stipulés.
- Une partie de la subvention pourrait être dédiée au financement d'équipements qui se rapportent directement à l'exécution efficace des activités et à la réalisation des objectifs énoncés dans la proposition. Les coûts d'équipement qui ne répondent pas strictement à cette condition devront être financés par d'autres sources.
- Les « coûts indirects » ou les frais généraux administratifs, comme le loyer des bureaux, ne devraient pas dépasser 10 % du budget proposé.
- Les fonds du TransCap devront être dépensés conformément et uniquement pour le budget convenu.



- Toutes les dépenses et utilisation des fonds du TransCap, devront être justifiées administrativement par des factures et reçus qui seront soumis à l’UICN Med. Les frais du personnel devront être justifiés par un contrat et des fiches de paye.

Le programme privilégiera la mise en place de nouveaux projets et non le cofinancement direct d’initiatives déjà en cours. Toutefois, afin de renforcer les alliances nationales et locales, des projets existants de petite échelle, financés par des bailleurs nationaux, pourront également candidater pour solliciter un cofinancement additionnel. En revanche, le cofinancement de projets déjà financés par des bailleurs internationaux devra être solidement justifié ; à défaut, ces projets ne seront pas pris en considération.

NB :

Le programme TransCap4 prévoit de financer jusqu’à six projets dans le cadre du présent appel. Si des ressources additionnelles deviennent disponibles, l’UICN Med se réserve la possibilité de financer des propositions supplémentaires. Celles-ci pourront être sélectionnées sur la base du classement initial et/ou d’une analyse complémentaire visant à identifier les propositions les plus adaptées aux caractéristiques du financement additionnel (par exemple : subventions de moindre montant et de plus courte durée).

Une OSC ne peut pas soumettre plus d’un projet pour cet appel.

b) Coûts et projets non éligibles

Les projets ou dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- Projets seulement focalisés sur le renforcement de capacités ou de recherche scientifique non liés à un projet avec des activités de terrain et/ou dans lequel les activités principales sont des séminaires et/ou des séances de formation ;
- Les activités répétitives et les coûts récurrents de fonctionnement d’organismes (ils doivent faire partie des coûts indirects) ;
- Les activités de micro-crédits ;
- Les projets focalisés seulement sur des actions de plaidoyer qui ne sont pas liées à des actions de protection, restauration ou gestion sur le terrain ;
- Les projets axés sur l’agriculture, la pêche et le reboisement qui n’ont pas un effet documenté et significatif sur la biodiversité ;
- Les projets présentant un faible potentiel d’appropriation par les acteurs locaux et dont la viabilité est incertaine ;
- Les projets focalisés seulement sur des diagnostics et études pré-opérationnelles ou de faisabilité ;
- Les achats de matériel qui ne répondent pas directement aux besoins de mise en œuvre du projet
- La réallocation de tout ou partie de la subvention reçue à d’autres organisations, associations, groupes ou tiers sous forme de financement ou de sous-subvention.
- Les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;
- Les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- Les coûts déclarés par le bénéficiaire et financés par une autre action ou un autre programme de travail ;

- Les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action, auquel cas leur propriété doit être transférée conformément à l'article X des conditions générales du modèle de contrat de subvention, au plus tard à l'issue de l'action ;
- Les pertes de change ;
- Les crédits à des tiers.
- Le coût des salaires du personnel de l'administration nationale, ainsi que les gratifications, primes, bonus ou toute autre forme de rémunération additionnelle versée aux bénéficiaires de la subvention, aux partenaires ou aux parties prenantes, au-delà des coûts de personnel ou des paiements pour travaux ;
- La TVA n'est pas éligible lorsqu'elle est récupérable par l'association, par exemple en cas de facturation à des tiers.

DISPOSITIF D'EVALUATION ET PROCESSUS DE SELECTION

L'**UICN Med** est responsable de la mise en œuvre de ce programme et d'établir le comité de sélection qui aura la charge d'analyser les propositions de projets.

3.1. Critères de rejet

- Non éligibilité des objectifs et activités prévues par rapport aux thématiques et priorités du TransCap (Cf. Chapitre I.1, I.2, I.3) ;
- Montant de la subvention demandée supérieur à 45 000 Euros ;
- Réception hors délais ou incomplète de la note conceptuelle du projet (étape 1) ou du dossier complet (étape 2) ;
- Incapacité à fournir des actes statutaires légaux et une comptabilité mentionnant l'origine des financements antérieurement perçus et l'identité précise de ses responsables ;
- Projet dont le calendrier d'exécution ne rentre pas dans la période du programme : les projets sélectionnés devront être mis en œuvre en 24 mois entre juin 2026 et juin 2028.

3.2. Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon une grille de notation comprenant les critères suivants :

Critères d'évaluation	Description
Pertinence des SfN proposées	Clarté et pertinence des activités financées par le projet par rapport à la SfN proposé et par rapport au contexte d'intervention et aux pratiques locales. Identification et diversité des co-bénéfices attendus par la SFN démontrant la pertinence écologique et socioéconomique du projet.

Dimension participative et inclusion des femmes et des jeunes	Implication significative et continue des femmes et des jeunes dans toutes les phases du projet (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation) : mécanismes de consultation et d'engagement prévus (réunions, ateliers, diagnostics participatifs, enquêtes locales...). Capacité du projet à renforcer l'autonomie économique, sociale et environnementale des femmes et des jeunes. Mesures et indicateurs prévus pour suivre et évaluer l'impact sur l'inclusion et l'égalité.
Faisabilité technique et socioéconomique	Réalisme des résultats et impacts attendus sur 24 mois, cohérence avec le budget. Capacité technique et opérationnelle de l'équipe à mettre en œuvre le projet.
Identification des parties prenantes et bénéficiaires	Identification préalable et précise des <u>parties prenantes et bénéficiaires</u> (nombre de bénéficiaires directs et indirects)
Cadre organisationnel et équipe projet	Existence d'un cadre organisationnel adapté à la bonne mise en œuvre du projet. Capacité de l'équipe à réaliser les activités prévues et à atteindre les résultats attendus Organisation interne claire avec répartition des responsabilités et coordination efficace.
Alignement politique et soutien institutionnel	Conformité avec les stratégies politiques nationales et locales. Soutien des autorités locales pour faciliter la mise en œuvre du projet et réduire les contraintes administratives.
Viabilité et durabilité	Pérennité des activités après financement.

Procédure de sélection

Le processus de sélection se fera en 2 étapes :

- Une première étape de présélection sur la base d'une note de concept.
- Une deuxième étape sur la base de propositions de projet détaillées et qui concernera uniquement les organisations présélectionnées.

Les organisations auront la possibilité d'affiner et de modifier leur projet entre la première et la deuxième étape.

Un comité de sélection aura la charge de l'évaluation des propositions reçues et la sélection finale des projets à soutenir dans les deux pays.

Un webinaire de présentation du programme et des prérequis et exigences pour la soumission de la note conceptuelle (étape 1) sera organisé en décembre 2025. Les OSC présélectionnées à l'issue de la première étape bénéficieront d'un atelier de formation sur le montage de projets SfN qui aura lieu la semaine du 9 février 2026, avec une session en Tunisie et une autre au Maroc. Merci de bien vouloir bloquer cette semaine dès maintenant.

3.4 Calendrier

L'appel à projet se déroulera selon le calendrier suivant :

PREMIERE ETAPE	
Lancement de l'appel à notes conceptuelles	28 novembre 2025
Webinaire de présentation et d'explication	15 - 18 décembre 2025
Clôture des candidatures	8 janvier 2026
Notification des projets retenus pour l'étape 2	27 janvier 2026
DEUXIÈME ÉTAPE	
Lancement de l'appel à propositions complètes	1er février 2026
Atelier de montage de projets pour les OSC présélectionnées	14 février 2026
Clôture des candidatures	5 avril 2026
Entretien éventuel en visioconférence ou visite de l'association	Avril 2026
Notification des projets retenus	Avril - mai 2026
CONTRACTUALISATION	
Vérifications administratives et due diligence	Mai 2026
Contractualisation	Mai - juin 2026
Démarrage des projets	Juin 2026

MODALITES DE CANDIDATURE

4.1. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

Première étape:

- Note conceptuelle du projet incluant une estimation de la subvention demandée.

Deuxième étape (qui concernera uniquement les associations présélectionnées à l'issue de la première étape) :

- Proposition technique complète ;
- Cadre logique (annexe A) ;
- Budget détaillé (annexe B) ; Une évaluation des risques environnementaux et sociaux du projet ;
- Lettre(s) d'appui de l'autorité locale compétente et/ou des partenaires ;
- Statuts de l'association, numéro d'enregistrement ou matricule fiscal ;
- Deux derniers PV d'Assemblée Générale ;
- Dernier rapport financier et rapport d'audit (si applicable) ;
- Attestation bancaire justifiant la possibilité de réception de fonds de l'étranger
- Composition du bureau directeur;
- CV de l'équipe de projet.

4.2. Comment soumettre un dossier

Les OSC candidates devront soumettre leur note conceptuelle de projet en ligne sur le (LIEN A AJOUTER) au plus tard le 8 janvier 2026 à minuit (GMT+1).

Attention : Les candidatures doivent être rédigées en français. Dans la deuxième étape, les documents administratifs complémentaires peuvent être soumis en arabe ;

Pour toute information ou précision souhaitée concernant cet appel à projet, veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse mail suivante : mubadarat@iucn.org